



FEG

FÉDÉRATION DES ENTREPRISES DU GABON

STATUTS

Préambule

La deuxième résolution approuvée par l'Assemblée Générale de la Confédération Patronale Gabonaise (CPG) du 10 octobre 2022, acte le changement de nom de la Confédération Patronale Gabonaise en Fédération des Entreprises du Gabon, en abrégé FEG.

L'ambition de cette organisation regroupant les entreprises du Gabon est d'assurer leur performance et de bâtir avec tous ceux qui y croient, une économie forte, pour garantir la souveraineté nationale.

La FEG est érigée sous la forme d'Association et relève du régime de la Loi N°35/62 du 10 décembre 1962, ainsi que du Code du Travail de la Loi N° 022/2021 du 19 Novembre 2022.

La Fédération des Entreprises du Gabon regroupe les entreprises qui ont directement manifesté leur adhésion à cette organisation.

Ainsi que sa dénomination l'indique, la FEG est l'émanation de la volonté affirmée de ses fondateurs, de rassembler et d'unir toutes les entreprises du Gabon, plutôt que les patrons d'entreprises.

Elle magnifie l'entreprise, le secteur privé dans son ensemble, pour garantir l'investissement, la création de richesse et d'emplois, en un mot, contribuer au développement de l'économie nationale.

Son intérêt est marqué pour les entreprises, quelles que soient leurs tailles et leurs structures, et prend l'engagement pour l'ensemble des opérateurs économiques, de suivre pour leur compte, les réformes législatives, réglementaires, institutionnelles et macro-économiques, qui ont un impact sur le climat et l'environnement des affaires dans le pays.

A ce titre, la FEG sera toujours alerte pour prendre en considération les mutations de quelque ordre, enregistrées dans l'économie nationale, sous régionale, africaine et mondiale.

4